



Aujourd'hui, la terre de demain

Réserves Naturelles de France

CHARTRE HANDICAP

Pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Qualiopi
processus certifié

REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Réserves Naturelles de France – 2 allée Pierre Lacroute – 21000 DIJON
<https://assoconnect.reserves-naturelles.org/page/1537277-formations-rnf>

Table des matières

INTRODUCTION	3
Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap	4
Procédure d'accueil de personnes en situation de handicap	5
Acquis	5
Satisfaction et Réclamations	6
Responsabilité sociale de RNF	6

INTRODUCTION



RNF : ORGANISME DE FORMATION

QUI SOMMES-NOUS ?

Réserves Naturelles de France est une association loi 1901 née en 1982 de la volonté de rassembler en un réseau national les professionnels des réserves naturelles.

Reconnue d'intérêt général, elle fédère un réseau national de plus de 1 000 **professionnels de la nature** (gardes, conservateurs, animateurs, etc.), organismes gestionnaires ou autorités de classement intervenant sur plus de 350 réserves naturelles et contribue activement depuis près de 40 ans à professionnaliser les acteurs des réserves naturelles et plus globalement des aires protégées.

Son projet associatif (Axe 2) précise ses ambitions en la matière :

« L'association aide les gestionnaires à atteindre l'objectif d'excellence et d'exemplarité de la gestion conservatoire dans toutes les RN, en permettant le renforcement des compétences, l'émergence de méthodes et de référentiels communs, et en favorisant une dynamique de partage et d'enrichissement mutuel.

Les principes et les compétences ainsi développés ont vocation à bénéficier à l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels, qu'ils soient protégés ou non, nationaux (aux différentes échelles du territoire) ou internationaux. »

Son **domaine d'intervention** et l'expertise qui lui est reconnue porte essentiellement sur la gestion et la protection de la nature, et plus particulièrement sur la planification et l'évaluation de la gestion d'espaces protégés, la connaissance des milieux et des espèces, la mise en place et l'analyse de protocoles de suivis scientifiques, l'éducation à la nature en lien avec différents types de publics, la police de l'environnement, l'ancrage territorial d'un espace protégé, etc.

RNF est inscrite dans le code de l'environnement, est habilitée à siéger pour prendre part au débat sur l'environnement et est agréée association de protection de l'environnement

Elle est soutenue par l'État, les Régions, divers mécènes et l'adhésion volontaire de ses membres.

Ambassadrice des réserves naturelles, RNF anime un réseau d'échanges d'expériences et de mise en œuvre de projets communs qui servent d'exemples en dehors même des réserves naturelles.

L'association Réserves Naturelles de France dispose depuis 2013 d'un numéro d'enregistrement en tant qu'organisme de formation (n° 26210314121). La certification « qualité » QUALIOP1 est en cours.

L'OFFRE DE FORMATION RNF

L'offre de formation RNF s'adresse à tout professionnel de la nature sur les différents domaines d'expertise des réserves naturelles (cf. détail ci-dessus)

Elle se décline en plusieurs types :



Une offre disponible en ligne sous :

<https://assoconnect.reserves-naturelles.org/page/1537277-formations-rnf>



Une offre personnalisée : sur demande



AFEST : En cours de mise en place.

NOTRE ENGAGEMENT QUALITE

La qualité est au cœur de notre activité et dans notre approche des actions de formation que nous dispensons.

Quel que soit le contenu ou la pédagogie mis en place, nous avons à cœur de mettre à disposition de nos clients des formations et un service de qualité.

Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap



OBJECTIFS

La Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap de Réserves Naturelles de France a pour objectif de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de formation.

L'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps (cf. en annexe décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006... « Mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation, etc. Les adaptations portent également sur les supports pédagogiques »).

En référence au principe de non-discrimination inscrit dans la constitution et aux dispositions de la Loi du 11 février 2005, les candidats ayant un handicap reconnu doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (pré-requis, statut...) et de traitement que les autres apprenants. Ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent, au cas par cas, être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.



PUBLIC CONCERNE

La Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap s'adresse à toutes personnes souhaitant s'inscrire à l'une de nos formations et relevant de la Loi du 11 février 2005, à savoir :

- Les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (Commission Départementale des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, ex reconnaissance COTOREP)
- Les accidentés du travail dont l'incapacité permanente est au-moins égale à 10%
- Les titulaires d'une pension d'invalidité
- Les pensionnés de guerre ou assimilés
- Les titulaires d'une Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)
- Les titulaires d'une Carte d'Invalidité



LES ENGAGEMENTS DE RNF

- Accueillir dans ses formations le public ci-dessus défini comme éligible, sans discrimination

- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap ;
- Mobiliser, dans son organisation, un(e) référent(e) TH ;
- Permettre au référent TH, de participer aux formations qui lui seront proposées ainsi qu'aux rencontres entre professionnels visant des échanges de pratiques ;
- Mobiliser l'ensemble de ses équipes pédagogiques, techniques et/ou administratives sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap ;

PROCEDURE D'ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



METTRE EN ŒUVRE UNE PROCEDURE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) et nécessaires à un bon déroulement de la formation.

1. Recueil des besoins avant l'entrée en formation

Lors de l'inscription des stagiaires, ceux-ci, peuvent nous faire part d'une ou plusieurs demandes d'aménagement spécifique lié à une situation de handicap.

Dès lors, notre référent handicap prend contact avec celle-ci afin de déterminer et analyser les besoins du stagiaire et ainsi permettre de croiser cette analyse avec l'environnement de formation prévu.

2. Mise en œuvre des adaptations de la formation

Après l'évaluation des besoins de la personne, le référent s'assure, en lien avec la direction et les équipes pédagogiques, de la faisabilité des adaptations organisationnelles (horaire, rythmes...), matérielles (aides techniques individuelles...) et pédagogiques (renforcement, modularisation...) permettant l'intégration de l'apprenant et la prise en compte de la spécificité de son handicap.

Différentes solutions pourront être mises en œuvre suivant la situation, comme par exemple :

- Proposer un accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation.
- Mettre en œuvre des adaptations individuelles ou collectives (pour un groupe de personnes ayant des besoins similaires).
- Rendre accessibles les supports de cours et le matériel pédagogique,
- Recourir aux technologies de l'information et de la communication.
- Aménager les modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.

ACQUIS

Tout au long de votre formation une ou plusieurs évaluations des acquis permettent de valider l'acquisition des connaissances et des apprentissages.

Cette ou ces évaluation(s) peut intervenir de différentes manières selon le domaine traité, la méthodologie de formation utilisée. Elle pourra se traduire par un questionnaire en fin de séance, un exercice pratique évalué, un test de connaissance, un quizz avant après, une mise en situation et/ou des ateliers de restitution, un QCM, une étude de cas, etc. Celle-ci sera adapté à chaque besoin spécifique.

SATISFACTION ET RECLAMATIONS

En fin de formation en présentiel, en distanciel ou en situation de travail, il vous est demandé la mesure de votre satisfaction de la formation suivie.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre Formateur.

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du Formateur au regard des autres sessions réalisées.

Réserves Naturelles de France dispose d'un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants afin d'être proactif quant à la solution corrective adaptée tant sur le contenu de la formation elle-même que les conditions de son déroulement.

RESPONSABILITE SOCIALE DE RNF



UN REFERENT HANDICAP

Vous trouverez chez Réserves Naturelles de France un référent handicap qui favorise :

- L'accueil des candidats (en amont et durant le cursus),
- La sécurisation du parcours de formation des apprenants en situation de handicap (y compris pour les évaluations),
- La mobilisation et la sensibilisation de l'équipe pédagogique sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Contact : Adeline BAZ, Assistante Ressources et Formation, référente handicap, 03.80.46.75.15, formation@rnfrance.org